

Cholet. La fondation Amipi plonge dans l'aventure de la voile avec le skipper Baptiste Hulin

Le Courrier
de l'ouest

Cholet, jeudi 22 juin. ...
Freddy REIGNER
Publié le 23/06/2023

La fondation Amipi et le skipper choletais Baptiste Hulin ont conclu un partenariat pour la prochaine course du navigateur : Les Sables-Horta-Les Sables. Un mariage de cœur, où il est question de valeurs et non d'argent.



Cholet, jeudi 22 juin. Le skipper choletais Baptiste Hulin (à gauche) et le président de la fondation Amipi, Jean-Marc Richard, (à droite) font cause commune. | FREDDY REIGNER

La rencontre était finalement évidente. Dès que j'ai vu Baptiste, ça a matché ! C'est un jeune engagé, dynamique, hors-norme même sur certains aspects. Car faire de la voile, ça demande du courage. Le président de la fondation Amipi est encore enthousiaste à l'heure de convoquer ses souvenirs. Et ce n'est que le début. En effet, l'entreprise adaptée et [le skipper Baptiste Hulin](#) viennent de conclure un accord de partenariat pour la course Les Sables-Horta-Les Sables, dont le départ sera donné mardi 27 juin des pontons vendéens.

« Notre porte-étendard »

En clair : la grand-voile et la coque du Class 40 du skipper choletais arboreront le logo de la fondation. Mais attention, dans ce mariage, il n'est pas question d'argent (*). On ne met rien, si ce n'est nos valeurs, confie le président Jean-Marc Richard. Avec Baptiste, on veut amener du sens, ce sera notre porte-étendard. On a les mêmes valeurs... Après, si certains veulent suivre derrière, c'est très bien ! Pour la fondation Amipi, l'aventure de la voile est une première. Le skipper choletais va donc leur faire découvrir les coulisses de la discipline et les émotions qu'elle charrie.



Voici une vue du bateau de Baptiste Hulin avec le logo de la fondation Amipi-Bernard Vendre sur la grand-voile. | FREDDY REIGNER

Pour Baptiste Hulin, le partenariat tombait à pic. Je n'avais pas de partenaire titre pour faire ma première course de la saison et je ne voulais pas partir avec une voile blanche, explique le skipper, qui avait les mains libres pour voguer avec une belle cause, sans interactions financières. En effet, le jeune Choletais, âgé de 26 ans, a eu le bonheur de voir son écurie BE Racing, basée à Saint-Malo, en Bretagne, lui fournir son bateau. Un coup de boost monumental et une bouffée d'oxygène dans sa quête de partenaires, aujourd'hui au nombre de douze, tous implantés sur le sol choletais. Cela me permet de naviguer, même si je n'ai pas de partenaire titre, dit-il. On a des touches, mais encore rien de concret. En attendant, je voulais quelque

chose dont je pourrai être fier quand je me retournerai, plus tard, sur ma carrière. La fondation Amipi est arrivée à ce moment-là, c'était parfait.

La Jacques-Vabre au loin

Bref, le deal a été conclu très rapidement. En attendant mieux ? La question est posée. Oui, c'est vrai, derrière la fondation Amipi, il y a tout un réseau d'entreprises, glisse Baptiste Hulin. C'est quelque chose qui peut être intéressant pour la suite.

À noter que le point d'orgue de la saison du skipper choletais sera, cette année, la Transat Jacques-Vabre, dont le départ sera donné le 29 octobre, au Havre, en direction de la Martinique.

(*) Si le flochage du bateau est totalement offert par le skipper, le président d'Amipi a souhaité marquer le coup en lui versant ensuite une subvention de 5 000 €, indépendamment de l'opération de naming.